



Frigoriste (H/F/X)

Construction - Travaux | Electrotechnique - Chauffage

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

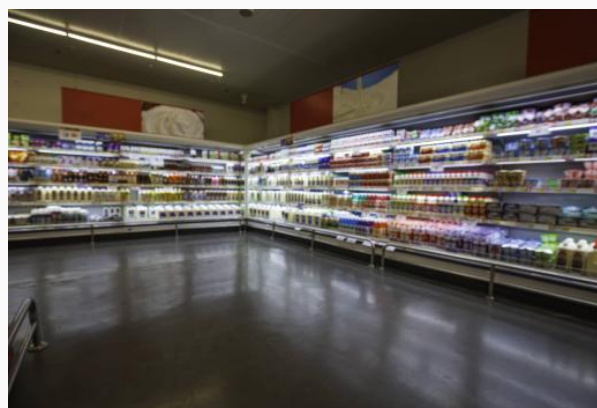
Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Tu n'as pas froid aux yeux ni froid de manière générale ? Tu souhaites devenir un expert de la fraîcheur artisanale, commerciale et industrielle ? Alors cette formation de Frigoriste est pour toi !

Le Monteur Frigoriste et la Monteuse Frigoriste installent, entretiennent et réparent tous types de frigos et systèmes de réfrigération. L'objectif de leur travail est centré sur la chaîne du froid. Grâce aux frigos qu'ils installent, conçoivent et entretiennent, ils permettent à des produits de rester à une température appropriée afin qu'ils conservent leurs qualités.

Les professionnels distinguent 3 types de froid:

le **froid artisanal** qui concerne des appareils comme les frigos ménagers ;

le **froid commercial** qui reprend les comptoirs frigorifiques des bouchers, des grandes surfaces, des cafetiers, des pharmaciens ;

le **froid industriel**, c'est à dire les frigos des abattoirs ou des industries agro-alimentaires.

Les Frigoristes sont chargés de l'**installation, de l'entretien et de la réparation** de toutes ces installations:

Ils apportent des solutions adaptées aux **paramètres techniques du frigo** tels que volume, type de marchandise et la température idéale.

Ils peuvent se spécialiser dans les **transports frigorifiques** tels que camions, containers, avions..

Ils étudient le **besoin des clients**, discutent avec l'architecte et conseillent sur les conditions d'entreposage des denrées à conserver.

Ils sont capables de **concevoir des frigos** avec leur installation de réfrigération, de commande électrique et de régulation.

Ils **réalisent des comptoirs frigorifiques** sur mesure ou des chambres froides préfabriquées à partir de tôle et de profilés bruts à façonner. Ils ont des notions de mécanique, de plomberie, d'électricité, de thermodynamique et de chimie qui leur permettent respectivement de réparer les compresseurs et les moteurs, d'installer toute la tuyauterie, et de différencier les gaz réfrigérants à utiliser.

Les Frigoristes **installent et programment des climatiseurs**. La majorité des interventions se situe dans le domaine du dépannage. Ils sont souvent sollicités et doivent répondre aux clients en agissant très rapidement car certaines denrées sont périssables.

Les Frigoristes doivent **avoir un bon diagnostic** pour déterminer la panne et y remédier. Les pannes sont souvent de type électrique.

Alors si tu souhaites un avenir professionnel des plus frais, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-alternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux offres d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans une société de conception et dépannage d'équipements frigorifiques/de climatisation

Employé / Employée dans un entrepôt frigorifique

Employé / Employée dans l'industrie agroalimentaire, la restauration collective, une société de maintenance

Débouché(s) future(s) formation(s)

Frigoriste (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/frigoriste>) (adulte)

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois) Inscription gratuite Contact client Sur le terrain Travail en atelier et à l'extérieur (dépannage)

Activités variées

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Aptitudes

Les Frigoristes respectent les délais prescrits aussi bien que les règles de sécurité individuelles et collectives propres aux diverses techniques mises en oeuvre. Ils appliquent les divers règlements en matière d'installations frigorifiques commerciales ou industrielles.

Programme


1ère année :

- H36/01 Organisation de chantier (16h)
- H36/01 Analyse, préparation et communication (16h)
- H36/01 Physique Notions de base et Grandeurs (8h)
- H36/01 Electricité générale (48h)
- H36/01 Finitions (4h)
- H36/01 Technologie des installations frigorifiques (24h)
- H36/01 Réseaux fluidiques (40h)
- H36/01 Formation de base à la sécurité (8h)
- H36/01 Atelier (16h)

2ème année :

- H36/02 Organisation de chantier (8h)
- H36/02 Technologie des Installations frigorifiques (40h)
- H36/02 Réseaux fluidiques (28h)
- H36/02 Electricité automation et régulation appliquée au domaine du froid (20h)
- H36/02 Tubage (24h)
- H36/02 Atelier (8h)

3ème année :

- H36/03 Organisation de chantier (8h)
 - H36/03 Technologie des Installations frigorifiques (16h)
 - H36/03 Réseaux fluidiques (28h)
 - H36/03 Electricité automation et régulation appliquée au domaine du froid (24h)
 - H36/03 Chambres froides, climatisation, pompes à chaleur : Introduction (24h)
 - H36/03 Mise en service et maintenance (16h)
 - H36/03 Atelier (12h)
- 

Des incitatifs pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild (<https://embuild.be/fr>) et Constructiv (<https://constructiv.be/fr-BE/>), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitatifs pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : la liste des formations concernées (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations>)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : la liste des formations concernées (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire>)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur notre actualité consacrée au Plan de reconstruction (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).

Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir **15 ans** accomplis au moment de votre inscription.

L'**âge maximum varie** en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de 16 ans accomplis et passer un bilan de compétences.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.



Liège - Château Massart (App)

Rue du Château Massart, 70 4000 Liège

04 229 84 10

Accueil :

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h

/

app.liege@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!